

AFFICHÉ  
LE 20/12/2023.



2023/.....

Parafe

DELIBERATION N°425

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'OZOIR-LA-FERRIERE ET LE CCAS D'OZOIR-LA-FERRIERE POUR LA PASSATION DE MARCHES DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Entendu l'exposé de Madame Josyane MELEARD, Adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

Considérant l'intérêt du groupement de commandes pour réaliser des économies d'échelle et rationaliser la passation des marchés publics ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

**APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la passation de marchés de restauration collective pour la durée du marché.

**PRECISE** que la ville d'Ozoir-la-Ferrière est désignée comme coordonnateur du groupement.

**AUTORISE** Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance,  
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 14 décembre 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E.legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	11
Pouvoirs :	10
Votants :	34

Convoqués le : 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ÉLEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTE :** Madame Béatrice LAINE

<b>POUVOIRS DE :</b> Madame Suzanne BARNET	à	Madame Espérance AUDINEAU
Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

\* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance après le vote de la délibération n°410 (Délégation du service public du marché d'approvisionnement – choix du concessionnaire et du contrat de concession) et a donné pouvoir à Monsieur Patrick VORDONIS.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-677-217793802-20231214-DEL18\_413\_2